

PROCES - VERBAL 2/2010

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

DU MERCREDI 21 AVRIL 2010 A 20H00

A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON PULLIERANE

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
• Présences, procès-verbal du 3 mars 2010	2
• Communications du Bureau	2 - 5
• Communications de la Municipalité	5
• Ordre du jour :	5 - 6
- ASSERMENTATION d'un nouveau Conseiller communal	6
- ELECTION d'un membre suppléant à la Commission d'urbanisme	7
- Préavis 03/2010 Entretien du patrimoine construit	7 - 12
- Préavis 04/2010 Bd de la Forêt – Réfection de la chaussée – Tronçon Valvert – Carrefour Rosiaz	12 - 14
- PROPOSITIONS INDIVIDUELLES	
- Monsieur Alessandro ICHINO Motion pour la création d'une aire de stationnement pour Camping-cars à Pully	14 - 15
- DIVERS	
- Monsieur Jean-Blaise PASCHOUD Affectation des terrains communaux dans le quartier de Chantemerle	15 - 16
- Monsieur Daniel MARGOT Suppression des subventions fédérales concernant le trafic régional	16 - 17

A 20h00, la Présidente invite les Conseillères et Conseillers à prendre place pour permettre à la secrétaire de procéder à l'appel. Il y a alors 76 présents, rejoints par 6 retardataires. Le quorum est donc atteint, nous pouvons donc valablement délibérer, selon l'article 59 du règlement du Conseil communal. La Présidente ouvre officiellement cette séance, conformément à l'article 61 du règlement du Conseil en demandant la bénédiction de Dieu pour nos travaux, qu'il nous accorde à tous un esprit d'écoute, De respect mutuel et de sagesse afin que nous prenions les bonnes décisions, contribuant à l'avenir de notre commune.

Les 11 Conseillères et Conseillers suivants se sont excusés auprès de la Présidente ou de la secrétaire du Conseil : Mmes Valérie ANNEN, Marie-Jocelyne MICHEL, Eva REITH, Denise MAGE, Nelly GANILLARD RAPIN, Maricica BIAYI, MM. Philippe WEBER, Léopold CORDEY, Lanfranco GAZZOLA, Philippe HEBEISEN, Patrick HUBERT, Christian POLIN, Roland du BOIS, Olivier BURNET, Alexandre EMCH, Jean-Pierre GALLAY.

Invités :

La Présidente remercie les invités et le public qui nous font le plaisir de suivre ce soir les débats de notre assemblée.

Les personnalités suivantes se sont fait excuser :

M. Jacques HALDY, député ; M. Guy-Philippe BOLAY, député. ; M. Philippe MODOUX, député, M. Nicolas CONRAD, ancien député.

La Présidente cite le représentant de la presse présent ce soir, Monsieur Gilbert RIME pour le Régional.

La Présidente informe le Conseil que le procès-verbal du 3 mars 2010 était à disposition des Conseillères et des Conseillers une demi-heure avant la séance.

La Présidente demande si des rectifications sont demandées et si quelqu'un demande la lecture totale ou partielle. Ce n'est pas le cas.

La Présidente passe au vote de l'approbation du procès-verbal du 3 mars 2010.

Celui-ci est accepté à l'unanimité.

1. COMMUNICATIONS

1.1. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Par courriel du 13 avril 2010, Monsieur le Conseiller Philippe DIESBACH a annoncé à la Présidente que, lors de l'assemblée générale du parti radical du 13 avril, il a démissionné de la présidence et également du parti radical. Monsieur Philippe DIESBACH demande à siéger au sein du Conseil communal comme conseiller indépendant jusqu'à la fin de la législature. Le Bureau, dans sa séance du 14 avril 2010, a entériné cette démission en tant que Conseiller communal du parti radical et a décidé de placer Monsieur le Conseiller communal Philippe DIESBACH, désormais Conseiller indépendant, à une table séparée, au centre de la salle, derrière l'Union Pulliérane.

La Présidente donne en avant première les dates des séances du Conseil communal pour la dernière année de la législature, sous toutes réserves, 2 dates étant encore à confirmer.

- 8 septembre 2010 (à confirmer)
- 6 octobre 2010
- 10 novembre 2010
- 8 décembre 2010
- 9 février 2011 (à confirmer)
- 9 mars 2011
- 13 avril 2011
- 18 mai 2011
- 22 juin 2011

La séance d'installation du nouveau gouvernement est envisagée le 29 juin 2011, sous réserve de la disponibilité de Monsieur le Préfet.

Ce calendrier des séances du Conseil communal a été également envoyé avec l'ordre du jour et les préavis pour la séance du Conseil communal du 19 mai prochain.

Le Bureau tient, tout comme d'an passé, à vous faire savoir dès le mois d'avril ces dates, afin que vous puissiez vous organiser dès à présent pour les mois à venir. Il espère que vous apprécierez cette démarche.

Nous avons appris par le journal les deux médailles d'or aux olympiades suisses de physique et de chimie du jeune Pullièran Monsieur Michele OLIOSI, fils de notre collègue Fabio OLIOSI. Nous tenons à lui adresser toutes nos félicitations ainsi qu'à sa famille.

Le Conseil applaudit.

1.1.1. REPRESENTATIONS ET INVITATIONS

Le Conseil communal a été représenté par sa Présidente :

- 4 mars 2010 A l'assemblée générale de l'Entraide Seniors Pulliérans,
- 10 mars 2010 Monsieur Daniel MARGOT, 1^{er} vice-président a assisté au vernissage de l'exposition sur l'œuvre d'Emanuelle ANTILLE au musée de Pully,
- 13 mars 2010 Monsieur Daniel MARGOT, 1^{er} vice-président a assisté à la remise du Grand Prix C.-F. Ramuz 2010 à l'Octogone,
- 13 mars 2010 A la soirée des 80 ans du Chœur des dames de Pully,
- 18 mars 2010 A l'assemblée générale de l'Entraide Familiale de Pully-Paudex-Belmont,

- 20 mars 2010 A la manifestation « Semer du blé » aux Boverattes,
- 20 mars 2010 A la soirée annuelle du Corps de musique de Pully,
- 23 mars 2010 Monsieur Daniel MARGOT, 1^{er} vice-président a assister à la soirée dédiée à l'écrivaine Maryse RENARD à la Bibliothèque communale,
- 25 mars 2010 Monsieur Adriano FRANSCINI 2^e vice-président a assisté à l'assemblée générale de l'église évangélique réformée du Canton de Vaud à la grande salle de Paudex,
- 12 avril 2010 La Présidente a assisté aux cérémonies commémorant le 50^e anniversaire de la mort du Général Guisan,
- 21 avril 2010 Au repas de soutien de l'Association des Amis de la Fondation Pré Pariset.

1.1.2. CONDOLEANCES

Monsieur Serge RINSOZ a eu le grand chagrin de perdre, le lundi 16 mars 2010, sa maman, Madame Lise-Marie RINSOZ, née ROCHAT. Le Conseil communal lui présente ses plus sincères et profondes condoléances, ainsi qu'aux membres de sa famille.

1.1.3. CORRESPONDANCE

Le Conseil communal a reçu une invitation du Président du Pully Football, le 11 mars dernier. Dans le cadre du 30^e tournoi international juniors de Pully Football Club, les dirigeants organisent, comme ces dernières années, un tournoi de football mixte à 6 joueurs des autorités et sociétés locales le vendredi 18 juin 2010 dès 19h00 au Centre sportif de Rochettaz. Celles et ceux qui sont intéressés à participer à ce tournoi convivial sont priés de s'inscrire auprès de notre secrétaire, qui d'ailleurs est prête confidentiellement à « mouiller sa chemise » pour cette joute bien sympathique.

La Présidente a reçu, par le biais de la Municipalité, le 31 mars 2010, une invitation qui s'adresse à nous tous, membres du Conseil communal. Cette invitation émane du Président de Lausanne Région, qui n'est autre que Monsieur Gustave MUHEIM, Syndic de Belmont. Celui-ci nous invite chaleureusement à participer à l'assemblée générale de Lausanne Région qui aura lieu demain le 22 avril 2010 à Brétigny s/Morrens. Compte tenu de la date, une information par courriel a été adressée à tous les Conseillers en début juin à ce sujet. Personnellement la Présidente assistera à cette assemblée générale avec intérêt. Si un membre du Conseil communal est intéressé, la Présidente a encore une place dans sa voiture.

La Présidente informe l'assemblée que les 4 et 5 mai prochains aura lieu le traditionnel spectacle des classes enfantines et primaires « Carrefour-chansons » à l'Octogone à 20h00. Cette année il sera assuré par les enfants de Belmont.

2. MOTION

Le Bureau du Conseil a reçu le 17 mars 2010 une motion émanant de Monsieur le Conseiller Alessandro ICHINO, au nom de l'Union Pulliérane. Tous les membres du Conseil Communal ont reçu le texte de cette motion avec les deux préavis qui seront traités ce soir. Elle s'intitule « Motion pour la création d'une aire de stationnement pour Camping-cars à Pully ». Conformément à notre règlement, cette motion sera traitée au point 5 de notre ordre du jour dans « Propositions individuelles ».

3. VOTATIONS FEDEDALES DU 7 MARS 2010

(voir annexe 1)

4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Monsieur le Syndic :

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La vie de l'administration communale est jalonnée d'arrivées et de départs à la retraite et aujourd'hui j'ai le plaisir de vous présenter Madame Florence NEDROTTI – là-bas au fond – qui a été nommée par la Municipalité comme nouvelle préposée à l'Office de la population. Madame Essia AESCHLIMANN ayant fait valoir ses droits à la retraite. Bien venue à Madame NEDROTTI. *Les membres du Conseil applaudissent.*

Sur vos tables vous avez trouvé une liste des communications au Conseil communal, je commence par un rappel, c'est la liste des objets traités en Municipalité, que vous recevez régulièrement avec l'ordre du jour. Sur vos tables il y en a trois autres. La première c'est la clôture des comptes des travaux de réfection de la salle de gymnastique du Collège Jules Loth. Une deuxième qui fera plaisir à une Conseillère en tout cas, mais aussi à plusieurs Conseillers certainement, c'est que nous avons trouvé dans les « non » dépenses de la Grand'Rue une somme suffisante pour pouvoir réaliser un pavage. C'est déjà en route. Et puis la dernière, c'est la clôture des comptes de la Route de Vevey, Route du Port – Remplacement des conduites, qui vous informe que ces comptes ont bouclé avec un léger bénéfice, une différence positive. Alors voilà ce que j'ai à vous transmettre de la part de la Municipalité.

5. ORDRE DU JOUR

La Présidente rappelle que tous les Conseillers ont reçu l'ordre du jour de la présente séance dans les délais requis par le règlement du Conseil communal.

Par ailleurs, la motion de Monsieur le Conseiller Alessandro ICHINO sur une aire de stationnement pour les Camping-cars à Pully sera traitée au début du point 5 « Propositions individuelles ».

La Présidente demande si une Conseillère ou un Conseiller a une modification à cet ordre du jour. Ce n'est pas le cas.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

La Présidente passe à l'ordre du jour.

1. **Assermentation** d'un nouveau Conseiller communal, Monsieur Richard PFISTER, en remplacement de Madame Muriel Vez du groupe libéral, démissionnaire.
2. **Election** d'un membre suppléant à la Commission d'urbanisme en remplacement de Monsieur François RANDIN.
3. **Préavis 03/2010 Entretien du patrimoine construit**
Crédit demandé CHF 1'248'000.00

Président : Monsieur Jean-Pierre EICHENBERGER
Membres : Madame Maricica BIAYI, Messieurs Leopold CORDEY, Stéphane COENDOZ, Jean-Pierre GALLAY, Pierre-Laurent ROCHAT, Philippe WEBER, Marc ZOLLIKER

4. **Préavis 04/2010 Bd de la Forêt – Réfection de la chaussée – Tronçon Valvert - Carrefour Rosiaz**
Crédit demandé CHF 300'000.00

Présidente : Madame Véréna KUONEN
Membres : Madame Liliane MASSON ; Messieurs Jean DUTRUIT, Dominique FAVRE, Pyrame JAQUET, André LAPEYRE, Jean-Marie MARLETTAZ, Gérard MIELI, Louis SCHNEITER

5. Propositions individuelles

Motion de Monsieur Alessandro ICHINO intitulée : « pour la création d'une aire de stationnement pour Camping-cars à Pully.

6. Divers

1. **Assermentation** d'un nouveau Conseiller communal, Monsieur Richard PFISTER, en remplacement de Madame Muriel VEZ du groupe libéral, démissionnaire.

La Présidente rappelle que, selon l'article 9, du règlement du Conseil communal à l'alinéa 1, « *les membres du Conseil et de la Municipalité, absents le jour de l'installation, sont assermentés devant le Conseil par le Président de ce Corps, qui en informe le Préfet. Il en est de même pour les membres du Conseil ou de la Municipalité qui sont élus après le renouvellement intégral* ». Selon l'article 5 du règlement de notre Conseil, avant d'entrer en fonction, les membres du Conseil prêtent serment. La Présidente procède à l'assermentation Monsieur Richard PFISTER, libéral en remplacement de Madame Muriel VEZ. L'huissier accompagne le nouveau membre du Conseil devant l'Assemblée. Après lecture du texte officiel par la Présidente et à l'appel de son nom, il prête serment. Il est alors félicité par la Présidente qui l'invite à prendre place au sein de son groupe. Mais auparavant, la secrétaire lui remet son diplôme, ainsi que le règlement du Conseil communal.

5.2. Election d'un membre suppléant à la Commission permanente d'urbanisme en remplacement de Monsieur François RANDIN, UDC, démissionnaire.

La Présidente attend des propositions.

Monsieur Lilian GEOFFROY demande la parole :

Au titre de l'Union Démocratique du Centre, j'ai à la fois l'honneur et le plaisir de vous présenter la candidature de Monsieur le Conseiller Ernest HUNZIKER au poste de suppléant à la Commission d'urbanisme. Monsieur HUNZIKER est un des rares agriculteurs exerçant son activité sur le territoire de notre commune, et de ce fait, proche de la nature, est à même de modérer l'ardeur guerrière des bâtisseurs à tout prix. De plus, il est bien placé pour donner son avis sur le projet de lotissement des Monts-de-Pully qui se situe dans son voisinage.

La Présidente demande s'il y a une autre candidature. Ce n'est pas le cas.

La Présidente demande s'il y a une opposition à cette élection. Ce n'est pas le cas.

Les membres du Conseil applaudissent.

La Présidente félicite Monsieur Ernest HUNZIKER pour sa nomination en tant que membre suppléant à la Commission d'urbanisme.

5.3. Préavis 03/2010 Entretien du patrimoine construit
Crédit demandé CHF 1'248'000.00

La Présidente demande au président de la commission ad hoc, Monsieur le Conseiller Jean-Pierre EICHENBERGER de bien vouloir venir à la tribune et lire les conclusions de son rapport, en y apportant les commentaires succincts qu'il jugera nécessaire de nous donner (voir archives).

Monsieur Jean-Pierre EICHENBERGER :

Avant de lire les conclusions j'aimerais relever de mon rapport quelques points. La Municipalité était représentée à la commission ad hoc par Messieurs LAMBERT, Municipal, REICHEN, Municipal, CUTTELOD, chef de service, MARADAN, technicien et Madame JULMI, secrétaire. Au nom de la commission, je les remercie de leur disponibilité et pour les réponses précises et détaillées à nos questions. Un autre point qui me semble assez important, c'est que d'importants travaux seront entrepris ces prochaines années, ce préavis est une première étape, et Monsieur Gil REICHEN souligne la nouveauté démarche. En effet, c'est la première fois à Pully qu'un préavis pour un entretien global est présenté au Conseil communal. Cette manière de faire est utilisée dans d'autres communes. Ces travaux d'entretien extraordinaire ont pour objectifs principaux de maintenir la valeur d'usage des bâtiments, de prolonger la durée de vie, la mise en conformité légale et la rationalisation des coûts d'exploitation. Ces travaux viennent en complément à ceux prévus dans le cadre du budget 2010 sous la rubrique « 3141 – entretien des bâtiments ».

Il est à relever que la Commission des finances, au cours de sa séance du 24 mars 2010, a

donné un préavis financier favorable, à l'unanimité, en demandant toutefois à la commission ad hoc de proposer un amendement au niveau des conclusions de la Municipalité à savoir : **adjonction d'une lettre c) au point 4, stipulant : Les frais de démolition du collège de Chantemerle doivent être totalement amortis de suite.** Et de plus la Commission des finances tient à relever le fait qu'en principe cet objet devrait être financé uniquement par des fonds propres et par conséquent la Ville de Pully ne devrait pas recourir à l'emprunt. En conclusion de ce qui précède la commission vous propose, Madame la Conseillère, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, par huit voix et une abstention, d'approuver le préavis 03/2010 et ses conclusions telles que mentionnées en page 16, amendées.

A ce stade de la discussion, la Présidente souhaite demander la position de la Municipalité par rapport à l'amendement.

Monsieur le Syndic demande la parole :

La Municipalité s'est ralliée à cet amendement.

La Présidente : Dans ces conditions, suivant l'article 80, alinéa 2 des conclusions modifiées et je reprends le point 4 de ces conclusions – je vous les rappellerai en entier à la fin de la discussion – le point 4 est donc le suivant :

d'autoriser la Municipalité à procéder à l'amortissement de ces dépenses selon les modalités suivantes :

- a) rénovation des bâtiments : par annuités égales sur 30 ans au maximum
- b) équipements et infrastructures techniques : par annuités égales sur 15 ans au maximum
- c) **les frais de démolition du collège de Chantemerle doivent être totalement amortis de suite.**

La Présidente ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

Monsieur Lilian GEOFFROY demande la parole :

Nous souscrivons à cette demande qui regroupe une somme de petites dépenses d'entretien dont un bon nombre sont inférieurs ou ne dépassent guère le montant admis pour leur réalisation sans notre accord préalable, sous réserve de l'étude de l'amendement qui sera présenté lors de la discussion sur le fond. En effet, les dépenses relatives au Musée ne devraient être, raisonnablement, envisagées qu'après analyse de la demande de contrôle de rentabilité objet d'une interpellation dont la réponse est en cours.

Monsieur Jean-Marc PASCHE demande la parole :

Comme nous le disions le 24 juin 2008, ici même, l'Union Pulliérane est, à priori, favorable d'un maintien d'un Musée à Pully pour autant qu'à terme sa fréquentation le justifie. C'est pourquoi, en autres, nous soutiendrons le préavis présenté ce soir par la Municipalité. Préavis qui, outre des travaux de réfection et de maintenance prévoient, des investissements à la demande du Musée. Toutefois, nous tenons à dire que l'Union Pulliérane se penchera avec intérêt sur la réponse de la Municipalité à l'interpellation de Monsieur le Conseiller Fred Oscar PFISTER relative à la fréquentation du Musée, comme Monsieur Lilian GEOFFROY vient de nous dire. A cette occasion, nous invitons la Municipalité à faire part à notre Conseil de ses objets et de ses ambitions pour les années à venir en terme de fréquentation du Musée. Je vous remercie de votre attention.

La parole n'étant plus demandée sur l'entrée en matière, la Présidente clôt la discussion et

passé au vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

La Présidente ouvre la discussion sur le fond.

Monsieur Claude DOMENJOZ demande la parole :

Au nom du groupe de l'UDC, comme vous avez reçu l'information tout à l'heure, nous vous proposons un amendement au préavis 03/2010 au point 4.2.

La Présidente prie Monsieur Claude DOMENJOZ de lui faire parvenir son amendement. Elle lui demande d'argumenter sur son amendement.

Monsieur Claude DOMENJOZ :

Il s'agit du chapitre 4.2. à la page 8, affairant à diverses dépenses imputables au Musée de Pully qui semblent pas être motivées par des nécessités matérielles. En effet, au vu du nombre des entrées payantes au Musée ces frais sont complètement disproportionnés et il serait plus important et plus judicieux d'améliorer des bâtiments comme les écoles ou toutes autres institutions très fréquentés au lieu de dépenser des centaines de milliers de francs pour améliorer la lumière pour les quelques centaines d'entrées payantes que rapporte le Musée. Je demande que le chapitre 4.2, budgétisé pour un montant de 272'000 francs soit retiré de ce préavis et différé jusqu'à la réponse de la Municipalité à l'interpellation de Monsieur le Conseiller Fred Oscar PFISTER, qui a demandé lors de la séance du 3 mars 2010 de produire le bilan de l'activité du musée depuis juillet 2008. Comme les termes du préavis stipulent bien qu'il ne s'agit que de la première étape de l'entretien du patrimoine construit, il n'y aura aucune difficulté à raccorder ces travaux, à l'étape suivante, après examen des résultats d'activités qui nous seront donnés en septembre 2010, suivant Monsieur le Syndic. En conséquence, nous demandons par cet amendement que les conclusions du préavis 03/2010 soient modifiées de la façon suivante : **Paragraphe 2, d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 976'000.00 destiné à couvrir ces travaux.** Le reste des conclusions restant sans changement.

La Présidente rappelle : Vous demandez que le chapitre 4.2. budgétisé pour un montant de CHF 272'000.00 soit retiré de ce préavis et donc que les conclusions soient modifiées de la manière suivante : **Paragraphe 2, d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 976'000.00 destiné à couvrir ces travaux.**

Maintenant la Présidente se tourne vers le président de la commission ad hoc pour savoir s'il a des commentaires à faire sur cette proposition.

Monsieur Jean-Pierre EICHENBERGER :

La commission aussi s'est penchée sur ces frais du musée et il a quand même été dit, comme ça a été aussi dit dans notre groupe que si on a décidé d'avoir un musée il faut donner à la personne qui s'en occupe les moyens d'améliorer aussi ce musée. Donc on a été d'accord de maintenir cette dépense. On a aussi d'autres objets dans la commune, comme les vignes ou autres choses, qui sont déficitaires, si pour finir on arrête tout, eh bien c'est un peu dommage.

Monsieur Martial LAMBERT demande la parole :

Le 24 juin 2008, le Conseil communal a pris la décision de maintenir un musée à Pully et vous comprendrez donc aisément que nous n'entendons pas ouvrir le débat ce soir, à nouveau, sur l'avenir du musée. Concernant le postulat déposé par Monsieur le Conseiller Fred Oscar PFISTER, la Municipalité répondra, comme déjà annoncé lors de notre dernière rencontre, à la première séance d'automne. Pour le point qui nous préoccupe ce soir, ne nous trompons pas de débat. Il s'agit d'un investissement pour maintenir la valeur d'usage d'une installation datant de 1991. Je vous remercie de votre attention et je vous recommande de rejeter l'amendement.

La Présidente demande à Monsieur Claude DOMENJOZ s'il souhaite intervenir.

Monsieur Claude DOMENJOZ :

Donc nous ne sommes pas en principe opposés au maintien d'un musée, mais nous attendrons les conclusions, comme cela a été dit, de la demande de Monsieur Fred Oscar PFISTER quant à l'intérêt et la fréquentation de ce musée de la part de la population Pulliérane.

Madame Edith CAREY demande la parole :

J'aimerais simplement dire qu'il me semble un peu prématuré de juger du travail de la conservatrice et la décision de savoir si l'on va continuer à financer ce musée après un peu plus d'une année de fonctionnement. Il me semble qu'il faudrait quand même, pour être juste et équitable à son égard, attendre au moins deux ou trois ans. Je vous rappelle que le musée est resté sans pilote pendant 6 mois et puis que la conservatrice a été absente pour congé de maternité, mais elle avait déjà tout prévu avant d'être absente et ma foi, ça dépend aussi de la curiosité intellectuelle de la population Pulliérane. Ce soir il y avait une conférence intéressante, à laquelle j'aurais voulu assister, mais comme il y avait le Conseil communal j'ai renoncé. Il y en a une autre jeudi prochain qui vous ouvrirait l'horizon sur l'art contemporain. Mais, évidemment si vous n'allez pas assister aux visites commentées des expositions, si nous n'allez pas assister aux spécialistes de la vidéo, eh bien comment voulez-vous être en mesure de juger valablement du travail de la conservatrice ? Ce qu'elle fait au musée de Pully, ça se fait dans tous les musées de Suisse. Ma foi, c'est à vous d'aller voir ce qu'elle fait, et après Emanuelle ANTILLE qui est une artiste très connue dans l'Europe et le monde entier. Elle expose jusqu'à Tokyo. Elle est moins connue en Suisse. Le Musée de Pully peut s'enorgueillir d'être le premier musée à lui consacrer une exposition, eh bien, ma foi, elle sera suivie de deux artistes du passé, Germaine HERTZE, peintre graveur et Violette MILLIQUET, alors là ceux qui s'intéressent à l'art du passé pourront venir en nombre, j'espère et je trouve qu'elle fait une programmation très intelligente où elle fait alterner des artistes contemporains d'avant-garde avec des artistes du passé. Voilà, c'est ce que voulais dire pour la défense du Musée et de sa direction.

Madame Isabelle KRENGER demande la parole :

J'ai des questions un peu plus terre à terre. Nous aimerions obtenir de la Municipalité quelques renseignements concernant les travaux à la Damataire, aux collègues Pierre Darvel et Chantemerle. Pour la Damataire dans le descriptif des travaux, au point 3.1.2 page 6, chiffre 19 dans le tableau, on lit « investigations amiante CHF 500.00 ». Pour collègue Pierre Darvel, point 5.1.2., page 6, toujours chiffre 19 du tableau on lit « investigations amiante CHF 1'000.00 ». Et pour Chantemerle ce n'est que dans le texte que l'amiante est citée comme ayant des risques importants, mais sans aucun chiffre dans le tableau. D'où notre question : si l'on trouve de l'amiante, comme cela a été le cas à la

piscine, les réserves pour imprévus suffiraient-elles pour financer l'élimination de cette amiante ? Où la Municipalité devra-t-elle soumettre de nouveaux préavis au Conseil ?

Monsieur le Syndic demande la parole :

Pour le bon ordre de nos discussions, je suggèrerais, même si ce n'est pas moi qui préside, que l'on termine avec l'amendement, puis après que l'on passe à d'autres sujets. Si non on va tout mélanger.

La Présidente déclare :

Tout a fait. Nous allons nous déterminer dans un premier temps sur l'amendement de Monsieur Claude DOMENJOZ, en vous rappelant que le vote sur l'amendement vous laisse entière liberté de voter sur le fond, ce que nous ferons à la fin de la discussion sur le fond. Je rappelle aussi que nous continuerons la discussion après ce vote et que l'amendement est accepté s'il obtient la majorité des suffrages exprimés.

La Présidente passe au vote de l'amendement de Monsieur Claude DOMENJOZ.

L'amendement de Monsieur Claude DOMENJOZ est refusé à une large majorité. Il y a quatre abstentions.

La discussion sur le fond continue et on peut reprendre la discussion sur la question de Madame Isabelle KRENGER.

Monsieur Gil REICHEN demande la parole :

J'aimerais dire à Madame Isabelle KRENGER et à l'ensemble du Conseil que les coûts qui sont liés à l'amiante, à ces travaux sont intégrés entièrement dans le préavis, y compris pour la démolition du pavillon de Chantemerle. Alors si ils ne figurent pas explicitement dans les tableaux, c'est peut être une question de présentation, mais les coûts sont compris, il n'y aura pas de supplément lié à ces travaux.

A la demande de la Présidente, Madame Isabelle KRENGER déclare qu'elle est satisfaite de la réponse de la Municipalité.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

La Présidente passe au vote sur les conclusions du préavis modifiées comme suit :

Le Conseil communal du Pully :

Vu le préavis municipal 3-2010 du 10 mars 2010,

Vu le rapport de la commission désignée à cet effet,

Vu le préavis de la Commission des finances,

décide

1. d'adopter la première étape des travaux d'entretien extraordinaire du patrimoine construit ;
2. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 1'248'000.00 destiné à couvrir le coût de ces travaux ;
3. de prélever ce montant sur les disponibilités de la bourse communale ;
4. d'autoriser la Municipalité à procéder à l'amortissement de ces dépenses selon les modalités suivantes :
 - a) rénovation des bâtiments : par annuités égales sur 30 ans au maximum

- b) équipement et infrastructures techniques : par annuités égales sur 15 ans au maximum
- c) **les frais de démolition du collège de Chantemerle doivent être totalement amortis de suite.**

Les conclusions du préavis 3/2010 modifiées sont acceptées à une large majorité avec cinq abstentions et une voix contre.

5.4. Préavis 04/2010 Bd de la Forêt – Réfection de la chaussée – Tronçon Valvert - carrefour Rosiaz
Crédit demandé CHF 300'000.00

La Présidente demande à la présidente de la commission ad hoc, Madame Véréna KUONEN, de bien vouloir venir à la tribune afin de nous lire les conclusions de son rapport que vous avez reçu au préalable, agrémenté des commentaires qu'elle jugera nécessaire de nous apporter (voir archives).

Madame Véréna KUONEN :

Rapport du préavis 04/2010 pour le boulevard de la Forêt, réfection de la chaussée, tronçon Valvert – carrefour Rosiaz, pour un crédit demandé de CHF 300'000.00. Avant de vous lire les conclusions j'aimerais effectivement relever deux, trois points. Tout d'abord je tiens à remercier Monsieur Jean-François MAIRE, Municipal et Monsieur Jean-Luc MEYLAN, responsable du bureau technique qui ont répondu aux questions posées par la commission d'une manière très détaillée et précise et je tiens également à remercier Madame la secrétaire Marie-Claude VANET pour l'excellent rapport et sur ce procès-verbal et le soutien efficace qu'elle m'a apporté. Comme vous avez pu le lire dans le rapport, il y a la chaussée est dans un état absolument déplorable et les travaux sont urgents. Donc, ils débiteront dans le courant du mois de mai et se dérouleront environ sur trois semaines, mais c'est clair tout dépendra des conditions météorologiques. Lors de notre séance un commissaire a soulevé la question concernant l'éclairage qui était devenu peu performant, Monsieur Jean-François MAIRE lui a répondu qu'il avait pris note de sa question et qu'il allait l'examiner de manière très soigneuse. Avant de conclure, je vous informe que la présidente de la Commission de finances demande d'amender le point 3 des conclusions de la Municipalité de la manière suivante : compte tenu que l'objectif des travaux est d'obtenir une réfection de moyenne durée de 5 à 7 ans, les frais de réfection doivent être amortis par annuité égales sur 10 ans au maximum au lieu de 30 ans comme prévu. De plus la Commission des finances tient à relever le fait qu'en principe cet objet devrait être financé uniquement par des fonds propres et par conséquent la Ville de Pully ne devrait pas recourir à l'emprunt. Après discussion, notre commission ad hoc vous invite, par 7 voix contre 0 et 1 abstention, à amender le point 3 de la manière suivante : Compte tenu que l'objectif des travaux est d'obtenir une réfection de moyenne durée de 5 à 7 ans, le frais de réfection doivent être amortis par annuité égales sur 6 ans au maximum au lieu de 30 ans comme prévu. Vu ce qui précède, la commission vous propose par 7 voix contre 0 et 1 abstention, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes : Le Conseil communal de Pully, vu le préavis N° 4/2010 du 10 mars 2010 ; vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ; vu le préavis de la Commission des finances ; 1. d'adopter le projet de réfection de la chaussée au Bd de la Forêt (tronçon Valvert – carrefour Rosiaz) ; 2. d'allouer à la Municipalité un crédit de

CHF 300'000.00 TTC destiné à couvrir les frais nécessaires à la réalisation de ces travaux. Ce montant est à prélever sur les disponibilités de la bourse communale ; 3. d'allouer à la Municipalité à procéder à l'amortissement de ces dépenses par annuités égales sur 6 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la commune pour le réseau routier.

La Présidente déclare : Nous nous trouvons devant 2 amendements sur les conclusions du préavis de la Municipalité. Je rappelle le texte de l'amendement de la Commission des finances : modification du point 3 des conclusions « 3. d'autoriser la Municipalité à procéder à l'amortissement de ces dépenses par annuités égales sur 10 ans au maximum comptabilisées dans les comptes de la commune pour le réseau routier ». Je rappelle le texte de l'amendement de la commission ad hoc « 3. d'autoriser la Municipalité à procéder à l'amortissement de ces dépenses par annuités égales sur 6 ans au maximum comptabilisées dans les comptes de la commune pour le réseau routier.

La Municipalité à ce stade souhaite-t-elle se positionner vis-à-vis de ces 2 amendements proposés ?

Monsieur le Syndic demande la parole :

J'ai eu l'occasion de m'exprimer devant de la Commission des finances au sujet de ces amortissements. J'ai un petit peu de peine à comprendre la bagarre qui est faite pour 10 ans, 6 ans. Je vous rappelle simplement que les conclusions de la Municipalité disent amortissement de 30 ans au maximum. Ce qui donne latitude à la Municipalité d'amortir en une année, en deux ans, en trois ans. Alors maintenant la Municipalité se rallie à la décision du Conseil communal, 6 ans, 10 ans, on n'y met pas notre main au feu.

La Présidente déclare : La Commission des finances par la voix de sa Présidente m'a fait savoir qu'elle se ralliait à l'amendement de la commission ad hoc demandant l'amortissement sur six ans. La Municipalité est donc d'accord ?

La Municipalité se rallie à cette décision.

La Présidente rappelle le point 3 modifié sur les conclusions : *d'autoriser la Municipalité à procéder à l'amortissement de ces dépenses par annuités égales sur 6 ans au maximum comptabilisées dans les comptes de la commune pour le réseau d'eau.*

La Présidente ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion et passe au vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'une unanimité.

La Présidente ouvre la discussion sur le fond.

Monsieur Lilian GEOFFROY demande la parole :

Nous souscrivons à cette dépense rendue indispensable en l'état de cette chaussée, mais en soulignant toute fois que cette démarche est en grande partie imputable aux attermoiments des services de la ville de Lausanne qui par les renvois multiples des travaux projetés nous oblige à une mesure provisoire dont nous aurions pu nous passer.

En fonction de la durée d'usage des travaux projetés il paraît logique que la durée d'amortissement n'excède pas celle-ci. Je ne vois pas pourquoi les administrations futures devraient supporter des dépenses pour des objets caducs depuis longtemps.

Madame Véréna KUONEN demande la parole :

J'avais juste envie d'éclaircir la position de la commission. En fait, si la commission a proposé 6 ans, c'est pour une manière bien simple. C'est qu' en 2016 des nouveaux travaux seront en principe entrepris et la commission se disait que jusque-là ces 300'000 francs seraient amortis. En fait, c'est ça qui a justifié les 6 ans.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion sur le fond.

Avant le passer au vote sur les conclusions du préavis, telles que modifiées et acceptées par la Municipalité la Présidente rappelle le texte définitif de conclusions :

Vu ce qui précède, la Municipalité prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes : Le Conseil communal de Pully ; - vu le préavis N° 04-2010 du 10 mars 2010 ; - vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ; - vu le préavis de la Commission des finances ; décide : 1. d'adopter le projet de réfection de la chaussée au Bd de la Forêt (tronçon Valvert – carrefour Rosiaz) ; 2. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 300'000.00 TTC destiné à couvrir les frais nécessaires à la réalisation de ces travaux. Ce montant est à prélever sur les disponibilités de la bourse communale ; 3. d'autoriser la Municipalité à procéder à l'amortissement de ces dépenses par annuités égales sur 6 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la commune pour le réseau routier.

La Présidente passe au vote de ces conclusions.

Les conclusions modifiées du préavis 04/2010 sont acceptées à l'unanimité.

5.5. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Motion de Monsieur le Conseiller Alessandro ICHINO faite au nom de l'Union Pulliérane intitulée « Motion pour la création d'une aire de stationnement pour Camping-Cars à Pully ».

Cette motion a été reçue au Bureau du Conseil communal le 17 mars 2010, dont vous avez tous reçu le texte avec les préavis pour cette séance du Conseil.

Les articles 65 à 69 de notre règlement se rapportent à ce cas. Il est notamment indiqué à l'art. 66 al. B que la motion charge la Municipalité de présenter un rapport ou une proposition sur un objet déterminé.

Monsieur le Conseiller communal Alessandro ICHINO souhaite développer sa motion immédiatement. La Présidente l'invite à venir à la tribune nous présenter sa proposition selon l'article 67 du règlement.

Monsieur Alessandro ICHINO :

Conformément à l'article 77 du règlement communal je vous informe que je suis le

président de la FICM, qui est la Fédération Internationale de Club de Motorum qui réunit les clubs de camping cariste d'à peu près toute l'Europe. Ceci dit vous avez tous reçu par courrier avec les préavis du Conseil, le texte de ma motion, donc l'idée de base est d'avoir une aire de stationnement pour camping-cars à Pully. Ceci permettrait de réglementer et de faciliter l'accueil des camping-caristes sur notre commune. La ville de Pully donnerait l'image d'une ville, à l'instar d'autres villes romandes, ouverte à cette nouvelle forme de tourisme et l'aura de son accueil pourrait rapidement se répandre à travers les innombrables sites Internet dédiés aux camping-caristes. En conclusion, je vous propose au nom de l'Union Pulliérane de transmettre cette motion pour l'aire de stationnement de camping-cars à Pully à une commission ad hoc chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité.

La Présidente déclare : Monsieur Alessandro ICHINO a tenu d'entrée à remplir les conditions de l'article 77. Cet article étant nouveau et peu usité jusqu'à présent, il me semble important d'en rappeler la définition. *« Les conseillers qui ont des intérêts personnels et directs dans un objet traité par le Conseil communal sont tenus de les signaler quand ils s'expriment à son sujet lors d'une séance du Conseil ou de l'une de ses commissions ».*

A ce stade des opérations, la Présidente demande à la Municipalité si elle désire s'exprimer suivant l'article 69 de notre règlement ?

Monsieur Martial LAMBERT demande la parole :

Dans ces conclusions le motionnaire propose de transmettre cette motion à une commission ad hoc chargée de préavis sur sa prise en considération avant son renvoi éventuel à la Municipalité, nous nous exprimerons donc à cette occasion.

La Présidente rappelle suivant l'article 69 du règlement al. 2. qu'il faut un cinquième des membres présents du Conseil pour soutenir cette demande lors du vote.

La Présidente ouvre la discussion sur cette motion.

La parole n'étant pas demandée, la Président clôt la discussion et passe au vote.

Les membres du Conseil acceptent par 36 voix pour, alors qu'il en fallait 17 pour représenter le un cinquième des membres présents. Donc cette motion sera renvoyée à une commission ad hoc et elle sera traitée le 19 mai prochain.

5.6. DIVERS

Monsieur Jean-Blaise PASCHOUD demande la parole :

Le 11 février 2009, notre parti avait émis le vœu que la Municipalité examine l'affectation des terrains dont elle est propriétaire dans le quartier de Chantemerle et qu'elle se prononce sur l'ordre de priorité à donner à l'aménagement de cette parcelle, destinée notamment à la construction de logements selon le préavis 7/1999 sur la politique immobilière. Ce vœu est resté jusqu'à présent sans effet apparent, et nous le regrettons. Entre temps, plusieurs chantiers importants se sont ouverts ou vont s'ouvrir dans le quartier de Chantemerle : « Réaménagement complet de la place de Chantemerle et des routes avoisinantes » - « Construction privée de cinq immeubles sur une parcelle

contiguë à celle qui appartient à la commune » - « Transformation de la parcelle communale en dépôt de matériel de chantier pour les chantiers privés et publics adjacents » - « Transformation ou démolition d'un petit immeuble locatif sur une parcelle contiguë à la parcelle communale » - « Démolition du pavillon scolaire construit sur la parcelle communale ». Cette liste n'est de loin pas exhaustive. Dans ces conditions, nous nous permettons de poser à la Municipalité les questions suivantes : a) L'existence actuelle de plusieurs chantiers ouverts aux alentours immédiats de la parcelle communale ne devrait-elle pas être l'occasion pour la Municipalité de se prononcer clairement sur la priorité qu'elle entend donner à l'aménagement des terrains dont elle est propriétaire à Chantemerle ? b) Quelles suites entend donner la Municipalité à la démolition du pavillon scolaire sis sur la parcelle communale de Chantemerle, s'agissant en particulier de l'affectation à court terme du terrain ainsi libéré de toute construction ? c) La Municipalité considère-t-elle que la mutation profonde et actuelle du quartier de Chantemerle et les changements concernant directement un terrain considéré comme stratégique ne sont pas suffisamment importants pour fonder le besoin d'établir un concept sectoriel d'aménagement, au sens de l'art. 4 al. 2 lettre f du règlement RCAT ? Nous remercions la Municipalité de la réponse qu'elle voudra bien donner, lors d'une prochaine séance du Conseil, à ces questions.

Monsieur Daniel MARGOT demande la parole :

Selon l'Association Transport et Environnement ATE le Conseil fédéral prévoirait maintenant de supprimer les subventions fédérales concernant le trafic régional et ça concernerait plusieurs lignes. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la politique de stabilisation financière de Berne. Le canton de Vaud serait touché pour 26 liaisons. Je voudrais poser quatre questions à la Municipalité. Ce projet qui est en contradiction manifeste avec la politique de développement durable en vigueur ne remet-il pas en cause le schéma directeur vaudois, dans le domaine de la mobilité et donc aussi celui de Pully et d'autres communes de l'est-vaudois ? Le Conseiller Martin HALLER a jugé ce projet, je cite : *Irresponsable*. Alors je demande, n'est-ce qu'un projet ? N'est-ce qu'une gesticulation ? Et si c'est un projet, est-il vraiment nouveau ? Question 3 : Les régions consultées, en particulier le canton et les communes touchées ont été consultés ? Enfin, serait-il pensable ou prévisible que le canton de Vaud compense cette perte de manne fédérale pour ne pas dire se nouveau report de charge, qui représente donc 50 % des subventions publiques, environ 30 millions, y compris pour les lignes CFF ?

La Présidente demande si la Municipalité souhaite répondre.

Monsieur le Syndic demande la parole :

Monsieur Daniel MARGOT m'a glissé la coupure du journal, ainsi que ses questions. Alors, je ne peux pas répondre à toutes ces questions en détail. Mais en tout cas vous avez eu l'écho dans les journaux que ni au niveau du canton, ni au niveau, bien entendu, des communes nous avons été consultés. Nous avons appris ces coupes dans les subsides pour les transports publics comme vous par les journaux. Le canton, notamment un certain nombre de mes collègues syndics, notamment dans la couronne lausannoise, mais aussi dans l'est du canton sont montés évidemment tout de suite aux barricades parce pour ces régions dès le moment où les subsides de la confédération disparaissent, le canton – et là je réponds en partie, et je ne veux pas m'aventurer sur un terrain miné. Mais je réponds en partie à Monsieur Daniel MARGOT – en disant que le canton bien évidemment il ne va pas desserrer les cordons de sa bourse pour venir en aide à des transports publics qui n'ont plus le soutien de la confédération. Ils le font dans la mesure

où la confédération fait quelque chose, ils sont complémentaires, mais de prendre seul à charge, ça m'étonnerait un petit peu. Et, bien évidemment mes collègues syndics sont montés aux barricades, parce que pour eux c'est une aberration. Ce qui veut dire quelque part que si on enlève les subsides aux transports publics, on va reporter tout le transport sur l'automobile, ce qui évidemment va reposer un problème de l'accès aux villes, notamment la ville de Lausanne, qui elle se bat pour éviter un transfert modal sur le véhicule privé. Donc, au niveau du canton, je crois savoir que le Grand Conseil a voté ou votera une résolution s'opposant à ces transports de charges de confédération vers le canton. Mais, au niveau de la commune de Pully, proprement dit, en tout cas nous ne sommes pas directement touchés, mais nous sommes quand même solidaires de nos collègues d'autres communes qui eux n'ont pas la qualité des transports publics que nous connaissons à Pully. Alors, j'ai enregistré les différentes questions qui ont été faites. C'est une première approche que je vous livre ce soir. C'est clair que nous regarderons avec les services concernés pour donner à l'ensemble du Conseil et à Monsieur Daniel MARGOT une réponse un peu plus fouillée que celle que j'ai donnée ce soir.

La Présidente demande s'il y a d'autres questions.

La Présidente aurait bien une petite question, mais en temps que Présidente ne sait pas si elle a le droit de la poser.

L'Assemblée répondant par la négative, la Présidente passera par un membre de son groupe pour poser la question la prochaine fois.

Il n'y a plus de question.

Madame la Présidente clôt la séance à 21h20, et à toutes et à tous elle donne tout d'abord rendez-vous au lundi 26 avril 2010 à 18h30 pour la présentation sur le PALM et le préavis 05/2010, puis pour la prochaine séance du Conseil le mercredi 19 mai 2010. Bonne soirée à tous, à bientôt.

La Présidente :

La secrétaire :

Annie Mumenthaler

Jacqueline Vallotton